

Attribution de temps—Bill C-11

● (2022)

Quand on considère l'effet désastreux de cet impôt qui détruit tout esprit d'initiative et qui enlève aux investisseurs éventuels le désir de faire fructifier leur capital ou de chercher à réaliser une plus-value, je pense que les résultats n'en valent pas la peine ni pour le gouvernement ni pour le pays.

Je dis en toute sincérité aux députés d'en face que, puisqu'ils insistent pour imposer la plus-value dans tous les domaines sauf celui des exploitations familiales, car en ce cas l'opposition et le gouvernement se sont rendu compte du tort que cela allait faire, je ne comprends pas pourquoi le gouvernement et le ministre des Finances ne reconsidèrent pas le principe de la plus-value de façon à ce que les Canadiens qui achètent des actions dans des compagnies canadiennes, parfois en les faisant déduire de leur salaire, ne soient pas traités quand ils les revendent d'une façon moins avantageuse qu'un spéculateur qui achète à la bourse ou par l'intermédiaire de son courtier 1,000 actions dans une compagnie et les revend quelques semaines après en réalisant un gain rapide.

Je comprends que le gouvernement lève cet impôt, mais étant donné le taux actuel de l'inflation et le fait que, dans bien des cas, le contribuable emprunte pour acheter les valeurs qu'il veut ajouter à son portefeuille, je ne vois pas comment le gouvernement pourrait imposer des contribuables qui détiennent des valeurs canadiennes depuis plusieurs années, assez longtemps pour montrer qu'elles serviront à payer les études de leurs enfants ou à les faire vivre après leur retraite ou pour quelque autre but tout aussi respectable. J'exhorte le ministre des Finances et son influent secrétaire parlementaire à repenser ce principe de l'imposition sur la plus-value qui détruit l'initiative et à faire en sorte que le contribuable, le Canadien moyen qui veut investir dans son pays et dans des compagnies canadiennes puisse le faire sans que l'impôt ne vienne anéantir tous les profits tirés de ses investissements et pour qu'il ne se retrouve pas, dans les circonstances économiques actuelles, plus mal en point que s'il n'avait pas investi.

Une autre chose à laquelle j'estime que les Canadiens devraient songer, c'est que depuis 1942, quand le ministre des Finances d'alors, je pense que c'était J. L. Ilsley, avait adopté la méthode de confiscation selon laquelle les impôts sont déduits à la source, les Canadiens ne se sont pas pleinement rendu compte de tout l'argent qui a été perçu à la source en impôt. Ils ne se rendent même pas compte que le gouvernement confisque l'argent qu'ils gagnent à la sueur de leur front. Si les Canadiens devaient payer cet argent au gouvernement par chèque, ils se rendraient bien mieux compte des sommes énormes que perçoit le gouvernement et qui font que le Canada est peut-être le pays où le régime fiscal est le plus régressif de tout le monde occidental.

Pour ma part, j'estime que le bill est plein de contradictions et des pires fraudes fiscales qui soient. Il est difficile d'accepter les prétendus avantages fiscaux qui sont censés stimuler l'économie, mais qui représentent une réduction d'impôt de moins de \$2 par semaine. Comme le député de York-Simcoe (M. Stevens) l'a signalé, le Canadien moyen qui a un salaire de \$10,000 et dont l'augmentation salariale est ramenée de 8 p. 100 à 6 p. 100 ne peut même pas combler l'écart que cela

[M. MacKay.]

représente grâce au dégrèvement d'impôt. Pour un salaire de \$10,000, la différence entre une augmentation de 8 p. 100 et de 6 p. 100 est de \$200.

Avec son hypocrisie habituelle, le gouvernement veut faire croire à ce contribuable qu'il lui fait une grande faveur en lui accordant un dégrèvement d'impôt de \$100, mais quand le pauvre homme fera ses comptes à la fin de l'année, il constatera qu'à cause de la «générosité» du gouvernement, il a encore moins d'argent qu'avant.

Il est évident que l'attitude des députés d'en face et du ministre des Finances ne se fonde pas sur la logique ou le sens de la justice. Il est tout à fait faux de prétendre que l'opposition retarde tellement l'adoption du bill que le gouvernement peut à juste titre imposer la clôture. On a déjà dit, et je pense qu'il importe de le répéter, que la mesure à l'étude est sensiblement la même que celle qui a été présentée le 15 juin. Parce que le gouvernement ne voulait pas ou ne pouvait pas prendre ses dispositions, il a été obligé de présenter la mesure encore une fois pendant la session en cours. Maintenant, il essaie d'empêcher la Chambre de discuter de façon raisonnable des préoccupations sincères des partis de l'opposition et de faire adopter une mesure qui, à première vue, semble pleine de contradictions et appelle de sérieuses critiques.

Si l'on analyse les prévisions du gouvernement, même rapidement, on ne peut vraiment blâmer ce dernier de vouloir se débarrasser de ce projet de loi, et même de tenter de l'oublier, si possible, dans l'intérêt des Canadiens. Le 31 mars dernier en effet le prédécesseur du ministre avait prédit une croissance réelle de 4 p. 100, une inflation de 6 p. 100 et des besoins de trésorerie de 6.4 milliards de dollars. Il n'y avait pas lieu d'être fier, avec de telles prévisions. Même les apologistes du gouvernement auraient eu beaucoup de mal à nous faire croire que celles-ci répondaient au potentiel commercial du Canada.

A force d'erreurs de gestion et d'incompétence, les prévisions du gouvernement devaient être modifiées, de la manière suivante: croissance réelle 2 p. 100, taux minimum d'inflation 8 p. 100 et 8.5 milliards de dollars en besoins de trésorerie. Avec un bilan et des résultats comme ceux-là et avec un bill qui est, je le répète, d'une monstruosité telle qu'il faudrait des heures, pour en expliquer toute l'absurdité et en faire inscrire toute l'étendue au compte rendu, on ne doit pas s'étonner que le gouvernement cherche à imposer la clôture pour excuser son incompétence.

Je me demande combien de fois il aura encore recours à ce procédé, car si tel est le cas, notre institution parlementaire finira par devenir inutile. Le moins que puisse exiger l'opposition, c'est d'avoir l'occasion d'examiner une fraction des principaux articles du bill qui se proposent de changer les principes mêmes selon lesquels les Canadiens devront organiser leurs affaires. Dans ce cas, et si le gouvernement se propose de venir en cet endroit pour après quelques heures de débat nous dire qu'il souhaite limiter le temps que les députés doivent consacrer à étudier une loi comme celle-ci en vertu de leur mandat de député, je me demande ce que va devenir cette institution.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé.